



Ville de
LANGLADE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LANGLADE

Julien 2017

Que faire en cas d'accident grave sur la Commune ?

DOCUMENT A CONSERVER

Numéros importants :

- Mairie : 04 66 81 31 31

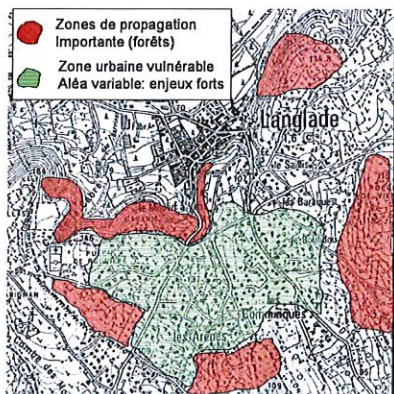
Les Principaux risques sur Langlade :

- Risques Naturels (Incendies et Inondations),
- Pas de risque technologique,
- Risque Routier lié aux transports de matières dangereuses.



RISQUE D'INCENDIE

La Commune de Langlade est considérée comme une zone à risque important.



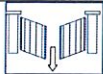
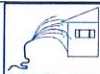
Les deux zones en rouge les plus au nord sont constituées de forêt de pins implantés sur des massifs à forte pente, exposés au vent et donc très vulnérables. Les deux zones rouges au sud sont constituées de forêts denses moins exposées au vent mais à proximité d'habitations, lieux possibles de départ de feux. La zone rouge à l'est est constituée d'un mélange de forêt et de garrigue dense. Le statut de ces zones est défini dans le PPRIF et est opposable à toute occupation des sols ou construction. La zone centrale verte est une zone d'agglomération présentant des risques. Les propriétaires doivent y effectuer des travaux et prendre des mesures de prévention définies dans le PPRIF.

Actions de prévention mises en place

- arrêté préfectoral interdisant de brûler tous déchets en zone urbaine,
- Obligation de débroussaillage qui doit être accomplie avant le 15 avril de chaque année pour réduire la masse combustible (vecteur de feu) et donc d'éliminer les végétaux :
 - * en coupant les hautes branches desséchées et les arbustes,
 - * en éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage,
 - * en élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres,
 - * en éliminant les rémanents des coupes par évacuation.

Vous êtes témoins d'un départ de feux :  **appeler le 18 ou le 112**

Consignes de sécurité: ce que vous devez faire en cas d'incendie

AVANT	• S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde, • Débroussailler chaque année avant le 15 avril et ensuite aussi souvent que nécessaire pendant la saison sèche, • Vérifier l'état des fermetures et des toitures, • Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel...), • Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.		
LE FEU ARRIVE	 Ouvrir le portail pour permettre l'accès des secours.	 Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).	 Fermer le gaz – éloigner les bouteilles extérieures- Couper les aérations et ventilations.
LE FEU EST A VOTRE PORTE	 • Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri, • Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avec le feu),	• Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...), • Respirer à travers un linge humide.	
	 • Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.		
APRES	• Ne ressortez qu'avec des vêtements et chaussures qui protègent du feu (coton, cuir ...), • Eteindre les foyers résiduels, • S'enquérir de l'état de santé des voisins.		

Suivre les instructions des pompiers dès leur arrivée

	N'allez pas chercher vos enfants à l'école.		Libérez les lignes pour les secours.
---	---	---	--------------------------------------

RISQUES METEOROLOGIQUES



Les phénomènes météorologiques se caractérisent par la température (grand froid ou canicule), la pluie (normale, ou verglaçante), la grêle, la neige, le vent, la foudre.

Situation

La commune de Langlade est régulièrement soumise à des orages violents caractérisés par une intense activité électrique, des vents forts et de grande quantité de pluie. Le froid vif de l'hiver peut s'accompagner de vent fort.

Consignes de sécurité: ce que vous devez faire face à la météo

	A pied	En voiture	A la maison
FOUDRE	Ne vous mettez pas sous les arbres, Couchez-vous par terre.	Ne sortez pas de la voiture, vous êtes isolé.	Ne sortez pas, Coupez l'électricité.
VENT	Mettez-vous à l'abri des objets qui volent, Accrochez-vous ou couchez-vous par terre.	Mettez la voiture face au vent.	Rangez préalablement tout ce qui peut s'envoler, Fermez portes et volets.
PLUIE	Quittez les points bas, les vallées et chemins creux.	Abandonnez la voiture avant qu'elle ne flotte et que vous ne puissiez plus ouvrir les portières.	(Voir inondation).

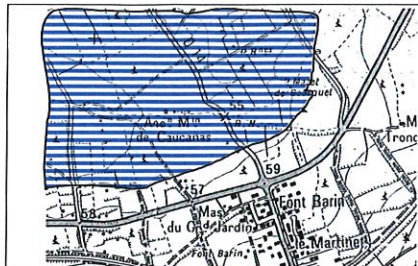
RISQUE D'INONDATION



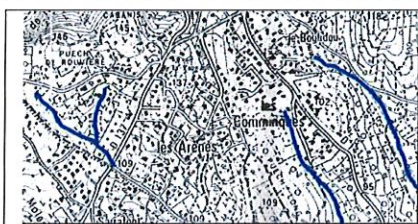
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

SITUATION

La commune de Langlade est concernée par deux types d'inondations



Le débordement du ruisseau Rhône qui s'étale dans la vallée de la Vaunage. Le niveau d'eau peut être élevé. La circulation sur la route reliant Langlade à Clarensac n'est plus possible mais les crues précédemment recensées ne menacent aucune habitation.



Côté SUD

Le ruissellement et l'accumulation d'eau au niveau des points suivants :

- Carrefour de la "draille nord" et de la route de Nages,
 - « Vallat des Comminques »,
 - Chemin des « Combes »,
- peuvent créer des situations temporaires délicates (phénomène Cévenol de 2003).



Côté NORD

Le ruissellement en cas d'orage ou de fortes pluies dans les "vallats" ou fossés d'écoulements naturels ainsi que dans les rues du village.

La convergence de divers écoulements provoque une accumulation importante d'eau dans la rue des pinèdes entre la voie verte et le carrefour de la route de Sommières.

Le niveau peut être élevé et compte tenu de la pente à cet endroit, le courant est fort = **zone particulièrement dangereuse**.

Au niveau du carrefour de la route de Sommières, l'accumulation d'eau et les refoulements des écoulements saturés peuvent créer une zone temporairement impraticable.

Actions de prévention mises en place

Prise en compte des écoulements dans la restauration des ruelles du village historique.

Mise en place de repères de crue dans la partie communale concernée (plaine de la Vaunage).

Mise en place d'un collecteur pluvial et réorientation des pentes de la chaussée de la route de Bernis pour protéger les maisons en contrebas et le quartier des "Comminques".

Consignes de sécurité: ce que vous devez faire en cas d'inondation

AVANT		• Abritez-vous, • Fermer portes et fenêtres, • Protéger les ouvertures, • Faire une réserve d'eau potable, • Mettre les produits au sec et amarrer les cuves.
PENDANT	 	• Couper gaz et électricité, • Monter dans les étages, • Ne pas sortir, • Ne pas tenter de se déplacer dans les rues du village qui présentent un risque, • Ne pas s'enfermer dans un véhicule en cas de montée des eaux.
APRES		• Ne rétablir l'électricité que sur des installations sèches, • Ne pas marcher dans la rue si vous ne voyez pas le sol (bouches d'égouts ouvertes), • S'enquérir de la présence et de l'état de santé des voisins.

Dans tous les cas appliquer les consignes



Ecoutez la radio
FM 90,2 Mhz
FRANCE BLEU GARD LOZERE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront mis en sécurité jusqu'à la fin de l'alerte.



Libérez les lignes pour les secours. N'appellez qu'en cas d'urgence.

ANNUAIRE DES RISQUES

Mairie de LANGLADE (numéros d'alerte) :

04 66 81 31 31

Préfecture du GARD - SIDPC :

04 66 36 40 40

Secours ou intervention : 15 - 17 - 18 ou 112 (portable) relié à un centre unique de retransmission d'appel

Sites internet

www.prim.net ; www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr ; www.cnr.tm.fr

Risques météorologiques :

www.meteo.fr

32 50

Risques de crues :

www.vigicrues.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisation, gazoduc, oléoduc)



Situation

Eu égard à sa position géographique et ses équipements industriels, la commune n'est pas soumise à un risque de transport de matières dangereuses identifié. La route en provenance de Bernis comporte néanmoins un virage en descente au centre du village et même si l'aléa est faible, l'accident d'un véhicule en transit n'est pas exclu.

Consignes de sécurité: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si vous êtes témoin :		Si l'alerte a été donnée (service de secours ou autre) selon consignes	
 Donnez l'alerte - centre d'appel 15 ou 18 ou 112 en précisant le lieu exact et si possible le code Danger (panneau orange sur le camion), S'il y a des victimes, ne les déplacer pas sauf en cas d'incendie, Ne devenez pas victime en touchant le produit et/ou en vous en approchant, Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, Et consignes 2 et 3 si possible.	 - Mettez-vous à l'abri, - Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche, - Fermez les portes et les fenêtres, - Arrêtez les ventilations.	OU Eloignez-vous, Mais, Ne pas s'enfermer dans un véhicule.	
		 1 - Ecoutez la radio FM 90,2 Mhz FRANCE BLEU GARD LOZERE	
Dans tous les cas			
 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront mis en sécurité jusqu'à la fin de l'alerte.	 Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte.	

CONSIGNES PERMANENTES DE LANGLADE

En cas d'urgence

Généralités

L'alerte est généralement déclenchée par les services de la préfecture ou par le maire si ce dernier estime que la situation sur sa commune l'exige.

Déclenchement de l'alerte

L'alerte se fait par haut-parleur à partir d'un véhicule de la commune.

Fréquences radio

FRANCE BLEU GARD LOZERE : 90,2 FM

Télévision : TV SUD canal 31 (Sur la TNT)

Consignes de sécurité dans tous les cas

- 1) Abritez-vous,
- 2) Ecoutez la radio,
- 3) Respectez les consignes formulées par les autorités.